des Canadiens—je parle en particulier de la Partie de la province à laquelle j'appartiens,que je demanderais qu'on en différat l'adoption jusqu'à ce qu'on se fût assuré des sentiments du peuple. Mais, non, il n'y a aucun motif raisonnable de douter quelle est l'opinion du pays à ce sujet. (Ecouter ! écouter!) On en a la preuve, en premier lieu, ainsi quo l'a démontré l'hon. commissaires des terres de la couronne, dans le fait que presque toutes les élections parleu entaires qui ont eu lieu depuis la formation du gouvernement actuel, lui ont donné des résultate favorables. N'est-oe pas là un témoignage non équivoque de la sanction du peuple? (Ecoutez! écoutez!) D'un autre côté, nous n'avons reçu aucune requête contre la mesure. (Ecoutes!) écouter !)

L'Hon. M. CURRIE. — Pas plus que nous n'en avons reçu pour la demander.

L'Hon. M. CHRISTIE.-L'hon. monsieur dit que nous n'avons pas reçu de requête en faveur de la mesure actuelle, mais le pays la demande depuis des années. (Ecoutez | écoutez |) Qu'ai-je essayó de prouver à la chambre, sinon que le parti auquel appartient l'hon. député est celui-là qui adoptait ce projet en 1859. Je ne crois pas que la convention eût pu exprimer son opinion avec plus d'énergie qu'elle ne l'a fait. C'est ainsi du moins que je l'ai compris, ainsi qu'une grande majorité des 560 citoyens qui y étaient présents. (Ecoutez ! écoutez !) Le projet actuel est devant le peuple du Bas-Canada depuis 1856, alors que nos amis de cette partie de la province l'introduisirent formellement en parlement. Avons-nous reçu des pétitions de cette partie de la province contre ce projet? (Ecouter ! écoutes!) En avons-nous recu du Haut-Canada? A-t-on vu une seule assemblée publique dans le Bas comme dans le Haut-Canada convequée pour le désapprouver? (Ecouter! écouter!) Un hon. membre du Bas-Canada me dit, qu'il y en a eu deux ou trois; mais on assure, du moins si j'en crois la rumeur, qu'elles n'ont pu réussic et n'étaient que de faibles démonstrations. On n'a rien vu de tel dans le Haut-Canada, si ce n'est une tentative dans laquelle on a essayée de faire condamner le chemin de fer Intercolonial comme partie de la confédération, et laquelle a complétement manqué. (Ecoutez ! écoutez !) Je crois donc que l'on Peut avancer sans crainte de se tromper, et que l'on doit même tenir pour certain que le peuple ne s'oppose pas à la mesure, et qu'il

en saisit même tout à fait la portée, car, quoiqu'on en ait dit, elle a été publice d'un bout à l'autre de la province et dans toute la presse, et c'est un pauvre argument pour les hons, membres que de dire qu'ils n'ont pas communiqué le projet au public, parce que sur la copie qu'ils ont reçu se trouvait écrit le mot "personnel." (Ecoutes ! écoutes !) Mais on a affirmé d'un autre côté que le gouvernement a acheté la presse de tout le pays. Dire que les journaux ont pu être influencés par la circulaire dont on a parlé, elle est tout bonnement ridicule. (Ecouter! écoutes!) Bien peu de journaux se sont prononcés contre le projet dans les deux parties de la province,—et très peu dans tous les cas en Haut-Canada; --- au contraire, les neufdixièmes sont en faveur et l'ont disouté dans tous ses détails. Comment après cela prétendre que le pays n'a pas eu les reuseignements difficiles sur la question, -- que l'opinion publique n'a pu se former, et que c'est à cause de cela que nous n'avons reçu de requêtes ni pour ni contre le projet? C'est là un mode d'argumantation que mon hon. hon. ami (M. CURRIE) ne devrait pas adopter, car il est indigue de lui. (Ecoutes ! écouter!) Mon hon. ami de Wellington a attaqué, l'autre jour, le caractère de la conférence, en l'appelant de "corps sans mandat," et cette attaque a été beaucoup répétée depuis. Ce reproche manque d'exactitude. En ce qui regarde le Canada, nous y étions représentés par notre ministère, lequel a été formé dans le but exprès de mener à bonne fin un plan d'union fédérale entre toutes les provinces anglaises de l'Amérique du Nord. et en tout cas entre les deux Canadas. peut nier que le gouvernement canadien possède la confiance des deux chambres du parlement et du peuple de cette province? (Ecoutes ! écoutes !) On ne saurait donc soutenir que les délégués du Canada étaient sans mandat, c'est-à-dire, ainsi que l'entend mon hon. ami, qu'ils ne représentaient personne autre qu'eux-mêmes, car ce serait méconnaître les deux chambres du parlement et le principe lui-même de la représentation. (Ecoutes ! écoutes !) Quant à ce qui regarde maintenant les délégués des autres provinces, ils furent nommés par la couronne, sur l'invitation du gouverneurgénéral, et choisis dans tous les partis politiques pour décider d'une question du plus haut intérêt pour tous les sujets anglais des provinces de quelque origine, ou de quelque foi religieuse qu'ils fussent; et la conclusion